

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

République Française – Département de l'Ardèche

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Date de convocation : 19.03.2024 Date d'affichage : 19.03.2024

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

**Etaient présents :** AMBLARD Gilles, ZAESSINGER Cécile, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, VIDAL Carine, BENLIAN Lydie, KHOUNI Jamila, BASSET Anselme, CLAUZIER Manon.

**Etaient excusés :** GAT Nicolas

**Etaient absents :** SABOT Nicolas

**Secrétaire de séance :** BENLIAN Lydie

**Objet : FACTURATION DE FRAIS ENGAGES PAR LA COMMUNE**

Le maire expose au conseil municipal que suite à des passages répétés de camions transportant du remblais pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque. Ceux-ci ont détérioré le croisement de Gourguillon.

Le maire indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise SATP pour réfection de la voirie. L'entreprise SATP a réalisé les travaux de réfection pour un montant de 710€ HT.

L'Entreprise Technique Solaire a accepté de prendre en charge cette somme par courrier du 04.12.2023.

Le maire propose que le coût de réfection d'une montant de 710€ HT soit facturé à l'entreprise Technique solaire.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**-AUTORISE** le Maire à facturer la somme de 710€ HT à l'entreprise Technique Solaire.

Ainsi délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Sébastien VERNET

La secrétaire de séance  
Lydie BENLIAN

